



**Question écrite de la députée Katrin JADIN
à Monsieur Vincent VAN PETEGHEM, Ministre des Finances,
concernant la plateforme Fin Shop Belgium**

- Bruxelles, le 7 mai 2021 –

Monsieur le Ministre,

Le site Fin Shop permet aux particuliers d'acquérir des biens meubles qui ont été saisis par les différentes Autorités Publiques. Ces biens, vendus aux enchères ou à prix fixes, permet aux Autorités Publiques de dégager des bénéfices certains en plus d'éviter d'avoir à détruire les biens saisis.

Monsieur le Ministre, mes questions à ce sujet sont les suivantes :

- Quel montant la mise en vente des biens sur le site Fin Shop (enchères et boutiques en ligne confondus) a-t-elle rapporté à l'État en 2020 ?
- Quels types de produits ont-ils été les plus plébiscités par les acheteurs en 2020 ?
- Comment le montant débloqué par ces ventes est-il réutilisé dans le budget de l'État ?

Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour les réponses que vous voudrez bien m'apporter.

Katrin JADIN

Réponse du ministre :

1. En 2020, le montant total tiré de la vente des biens meubles déclassés par les autorités publiques est 1.676.070,73 €.
2. Les Fin Shops ne disposent pas à l'heure actuelle d'une application de gestion de stock permettant de donner les chiffres tels que demandés. En effet, l'encodage se fait par procès-verbal de remise. Un procès-verbal de remise peut contenir plusieurs dizaines de biens meubles, à l'exception de véhicules où un procès-verbal de remise ne concerne qu'un véhicule.

Le montant total des recettes issues de la vente de biens saisis et confisqués est 3.483.294,22 €.

3. Les Fin Shops ne disposent pas à l'heure actuelle d'une application de gestion de stock permettant de donner les chiffres tels que demandés.

En 2020, les Fin Shops ont traité 188 dossiers de recyclage de biens confisqués ou déclassés par les autorités publiques.